

OFFRE AFFILIATION CLUBS 2018-2019

L'affiliation à la FFBaD et la licence : comment ça marche ?

1

Pour qu'un club soit affilié à la fédération française de badminton (FFBaD), il lui faut :

- Payer une cotisation statutaire annuelle : 70€ pour la fédération, 70€ pour la ligue régionale et un montant défini par le comité départemental (entre 0 et 30€ selon les comités)
- Verser un timbre fédéral sur chaque licence qui se découpe comme suit :

	Part fédération	Revue fédérale	Ligue	Comité	Total
Adultes	33,52€	2€	10,80€	3 à 10€	De 49,32 à 56,32€
Jeunes	27,92€	2€	10,80€	3 à 10€	De 43,72 à 50,72€
Jeunes né après 2009	13,85€	2€	5,40€	0 à 5€	De 21,25 à 26,25€

Tarifs 2018-2019

Pour connaître les tarifs du timbre de votre comité départemental, rendez-vous sur le site de la ligue au lien ci-dessous

http://badminton-aura.org/index.php?option=com_content&view=article&id=49&Itemid=169

- Respecter les statuts fédéraux qui prévoit notamment un **minimum de 10 licenciés** dans le club et un engagement à **licencier tous ses adhérents**

Dans le cadre d'une affiliation à la fédération, la Ligue, en étroite collaboration avec les comités départementaux, a mis en place un projet visant à aider financièrement et humainement les nouveaux clubs.

Dans ce cadre, voici **les avantages proposés aux nouveaux clubs** :

 **Les cotisations statutaires (fédérale, ligue et comités) sont gratuites la première saison.**

Elles sont cette année de **140€** pour Fédération + Ligue.

Pour ce qui est de la cotisation comité, elle ne concerne que le Rhône-Lyon Métropole et la Savoie (**30€** pour le comité 69, **25€** pour le comité 73).

 **Nouveauté 2018/2019 : Une tarification progressive de la licence**

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton propose une progressivité du paiement des différents timbres qui composent la licence fédérale globale.


Année 1 : Non-paiement de la part comité et ligue.


Exemple : sur une licence adulte du comité 38 pour laquelle le club devrait verser 56,32€ (33,52+2+10,80+10), il ne paiera que 35,52€ (la part fédération + revue).


Année 2 : Non-paiement de la part ligue uniquement.

Suite de l'exemple : paiement de 45,52€ (la part fédération + revue + part comité).


Année 3 : Le club verse l'intégralité des timbres fédéraux.

 La fédération verse une prime de 183€ à la ligue pour aider le territoire dans son développement. Cette prime sera reversée par la Ligue dans son intégralité au club afin de l'aider dans sa mise en place. Le paiement se fera dès réception du paiement fédéral à la ligue, donc seulement après intégration de 10 licences minimum sur Poona, et de réception du RIB du club concerné par la ligue.

 La Ligue offre un kit de matériel composé de 20 raquettes, de 8 tubes de volants plastiques et d'un sac pour ranger le tout.

 Un soutien administratif est assuré sur les démarches de créations (déclaration et affiliation) par le secrétariat de la Ligue ou par le comité départemental.

Cf. page 3 du document

 Offres spécifiques à chaque territoire : Bénéficiaire des conventions mises en place par les conseils départementaux comme le chéquier Top Dép'Art dans la Drome, chéquier jeune Isère, ...

Tous ces avantages peuvent être complétés par des prestations du comité départemental de rattachement (séances d'encadrement, formations...)

LES DEMARCHES INDISPENSABLES POUR CREER UN CLUB DE BADMINTON

3

- 1) Définir avec la municipalité un lieu et des créneaux horaires pour la pratique.
- 2) Organiser une Assemblée Générale constitutive : écrire et voter les statuts du club (statuts type disponibles sur demande); élire les membres du bureau.
- 3) Répartir les fonctions de chaque membre du bureau.
- 4) Faire la déclaration auprès de la préfecture (du département) + demande d'insertion au journal officiel (demande auprès de la préfecture).

Pour ce faire il faut réaliser les démarches sur internet :



et joindre ou avoir en sa possession :

- La « déclaration de création d'une association » datée et signé par deux membres du bureau
 - La liste des membres du bureau avec coordonnées, dates de naissance
 - Un exemplaire des statuts avec les signatures originales
 - Demander l'insertion au journal officiel
- 5) Dès réception de l'enregistrement de l'association en préfecture, faire la demande d'affiliation à la fédération. Pour ce faire, retourner à :

LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE BADMINTON
37 Route du Vercors
38500 ST CASSIEN

La demande d'affiliation dûment complétée et accompagnée de :

- Les statuts de l'association
- La liste des membres du bureau avec leur courriel et numéro de téléphone
- La copie de la déclaration en préfecture
- La copie de la publication au journal officiel